



CHUTE DE LA FRÉQUENTATION DES LIEUX DE MÉMOIRE DES CONFLITS CONTEMPORAINS EN 2020

Dans le contexte de la crise sanitaire, la fréquentation des sites mémoriels en France a fortement reculé, à l'image de la fréquentation dans l'ensemble des lieux culturels français et de la fréquentation touristique dans l'hébergement marchand. Malgré cela, les musées du ministère des Armées ont su enregistrer des résultats positifs au cours des périodes d'ouverture et ont développé une activité numérique dynamique.

UN NOMBRE D'ENTRÉES DIVISÉ PAR TROIS

Au cours de l'année 2020, la fréquentation des lieux de mémoire des conflits contemporains en France métropolitaines enregistre une baisse du nombre d'entrées de -63,3 % par rapport à 2019, avec seulement 3,8 millions d'entrées. Dès la mi-mars 2020, les fermetures de sites et les périodes de confinement successifs ont entraîné une chute brutale de la fréquentation. En 2020, le tourisme de mémoire comme le secteur de l'hébergement touristique subissent de plein fouet la crise sanitaire, ainsi le nombre d'arrivées dans l'hôtellerie en France métropolitaine recule de -51,7 %.

Cette chute de la fréquentation touche de manière identique les sites, qu'ils soient mono-conflit ou multi-conflits. Parmi, les sites mono-conflit, ceux abordant la Première Guerre mondiale, qui représentent 23 % de l'offre mémorielle, voient le nombre de leurs entrées reculer de -70,5 %, contre -61,4 % pour ceux ayant trait à la Seconde Guerre mondiale (73 % de l'offre) (**Figure 1**).



Figure 1 : Évolution du nombre total de visites des lieux de mémoire par type de conflit abordé

Nombre, %

Conflits	Part de l'offre (%)	Moyenne du nombre de mois d'ouverture en 2020	Part de la fréquentation en 2020 (%)	Évolution du nombre de visites 2019-2020 (%)
Multi-conflits	32,2	7,6	25,6	-63,8
Mono-conflits	67,0	6,9	74,4	-63,2
Mono-conflits, dont :				
1870	2,0	7,0	0,5	-43,9
1 ^{ère} Guerre Mondiale	23,0	6,1	15,9	-70,5
2 ^{nde} Guerre Mondiale	73,0	7,1	83,5	-61,4
Postérieurs à 1945	2,0	7,3	0,1	-80,7

Champ : 227 lieux de mémoire de conflits contemporaines de France métropolitaine répondants.

Source : Enquête de Fréquentation des Lieux de Mémoire (EFLM) - 2021, OED.

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

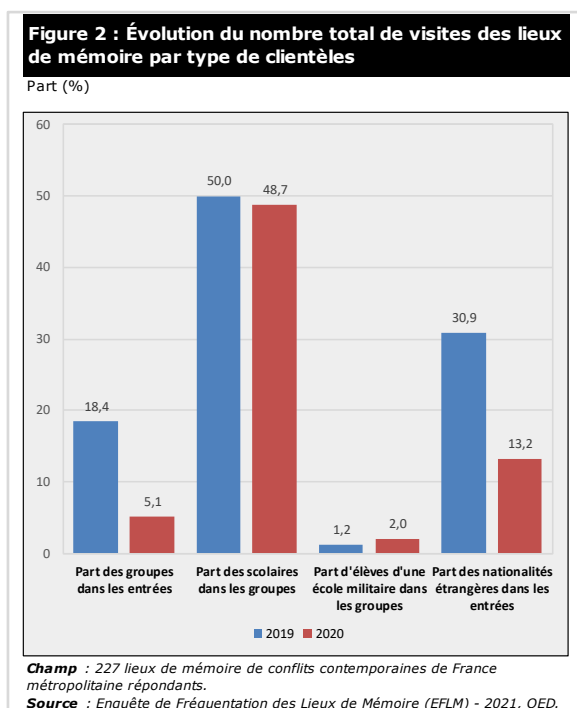
Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

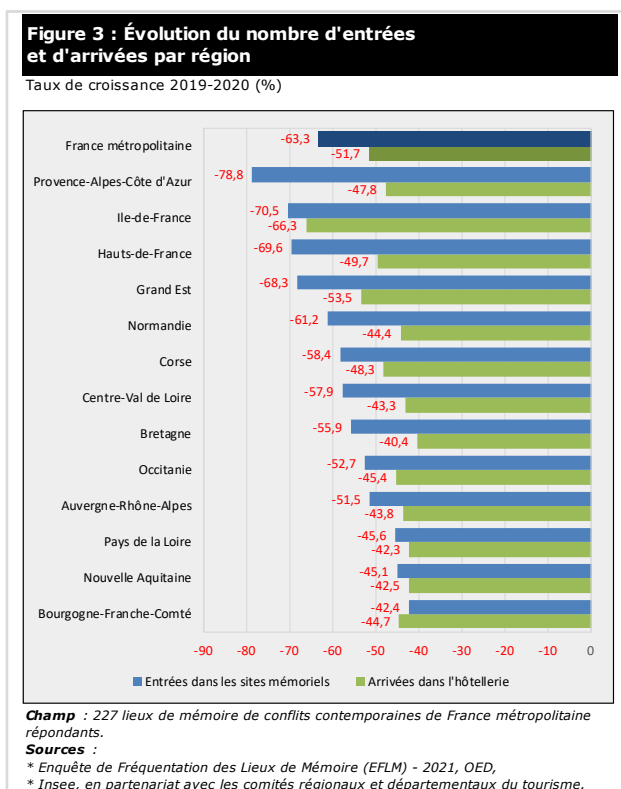
Le nombre de visiteurs étrangers baisse de -2,7 millions en 2020, ces derniers ne représentent plus que 13,2 % des entrées en 2020, contre 30,9 % en 2019.

Au cours de l'année 2020, les groupes ont représenté 193 000 entrées, soit 10 % de la fréquentation enregistrée en 2019 (1,9 millions d'entrées). Parmi ceux-ci, on comptabilise 94 000 entrées concernant des groupes scolaires (**Figure 2**).

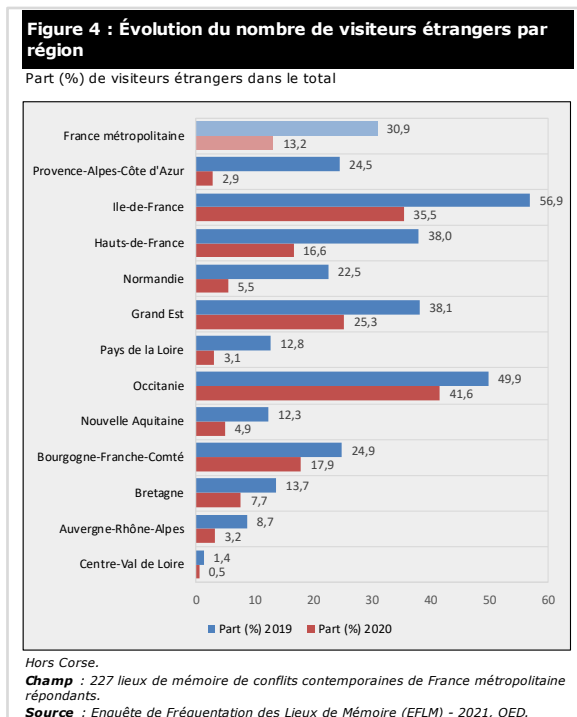


UNE FRÉQUENTATION EN BAISSÉ DANS TOUTES LES RÉGIONS

La baisse du nombre d'entrées est particulièrement forte en Île-de-France (-70,5 %, soit -1,2 millions) et en Normandie (-61,2 %, soit -2,9 millions), régions qui ont accueilli en 2019 respectivement, 17 % et 62 % des visiteurs en France métropolitaine. Viennent ensuite le Grand Est avec une baisse de -68,3 % et les Hauts de France (-69,6 %). Dans les autres régions, le nombre d'entrées diminue entre -42 % et -79 % par rapport à 2019 (**Figure 3**).

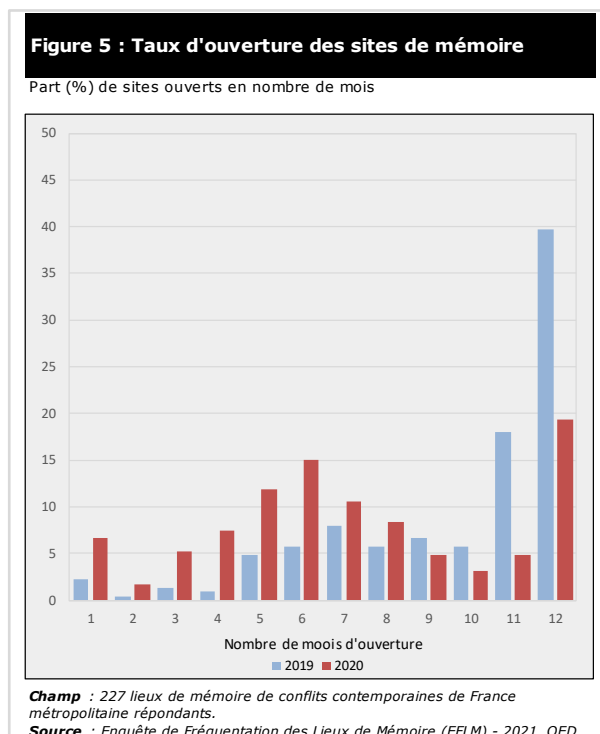


La chute des visiteurs de nationalité étrangère a particulièrement affecté les régions Normandie, Ile-de-France et Grand-Est. C'est particulièrement vrai des sites de mémoire qui accueillent traditionnellement de nombreux Américains (Musée de l'Armée⁽¹⁾, Musée du débarquement d'Arromanches-les-Bains, *Airborne Museum*, Musée du débarquement de Utah Beach, etc.) ou Allemands, comme la Fondation de l'Ossuaire de Douaumont qui accueille chaque année près de 60 % de visiteurs germanophones. Par ailleurs, très peu de Britanniques ont visité la France en 2020 et en particulier les sites de la Première Guerre mondiale (**Figure 4**).



FERMETURE DES SITES ET RÉSILIENCE

L'offre de tourisme mémoriel s'est adaptée tout au long de l'année face aux contraintes sanitaires. Alors qu'en 2019, les sites mémoriels avaient ouvert en moyenne 9,7 mois dans l'année, cette moyenne chute à 7,1 mois en 2020 (**Figure 5**).

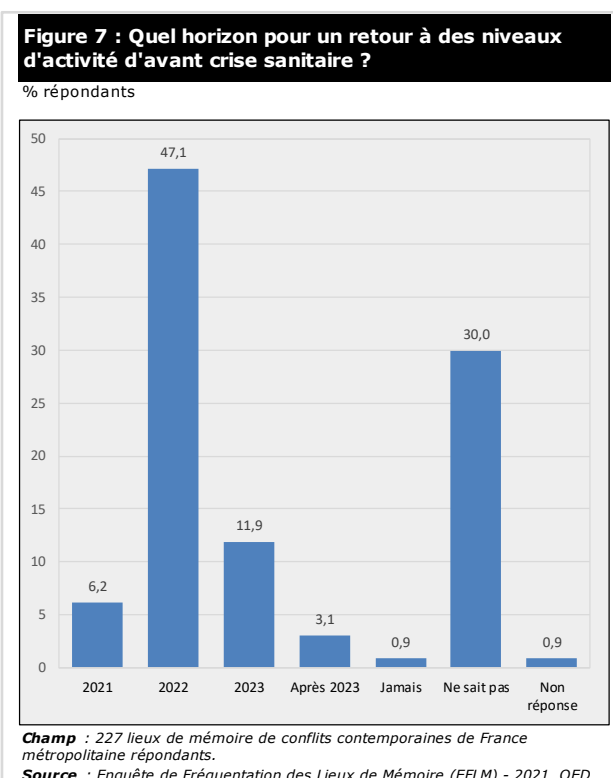
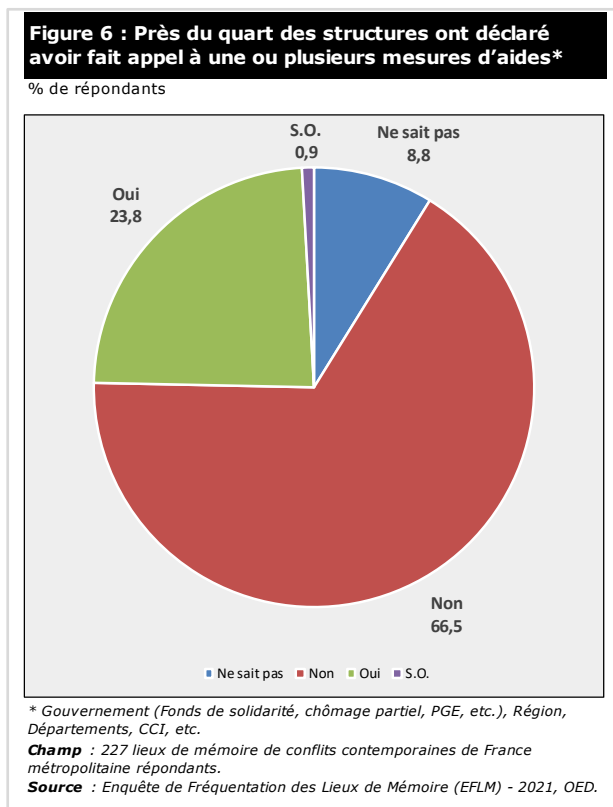


(1) 70 % de visiteurs étrangers.

Près de 20 % des sites mémoriels sont restés ouverts toute l'année, il s'agit de cimetières militaires, de mémoriaux, de sites ayant une partie extérieure seule visitable pendant les périodes de confinement ou de sites du type, pointe du Hoc.

PERSPECTIVES

9 sites sur 10 ayant répondu à l'enquête ont indiqué ne pas se sentir menacés par un dépôt de bilan ou de fermeture définitive suite à la crise sanitaire. Près du quart (23,8 %) des structures ont déclaré avoir fait appel à une ou plusieurs mesures d'aides mises en place par l'État ou les collectivités territoriales (**Cf. Encadré**). Parmi les structures ayant sollicité et obtenues des mesures d'aides, 56 % proviennent exclusivement de l'État. Près de la moitié des sites envisagent un retour normal d'activité d'avant-crise à partir de 2022 (**Figures 6,7**).



FRÉQUENTATION DES MUSÉES DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES HAUTS LIEUX DE MÉMOIRE EN 2020

Des résultats positifs malgré le contexte sanitaire

Malgré la pandémie qui a eu pour conséquence la fermeture des lieux culturels pendant de nombreuses semaines, les musées du ministère des Armées ont accueilli plus de 670 000 visiteurs au cours de l'année 2020.

Une baisse de fréquentation compensée par des résultats positifs au cours des périodes d'ouverture

La baisse de fréquentation de l'ensemble des lieux culturels français doit être relativisée en raison des résultats positifs réalisés au cours des périodes d'ouverture. Si le musée de l'Armée a vu chuter le nombre de ses entrées, il faut toutefois noter qu'au cours du mois de février, tout comme lors des vacances de la Toussaint, les visiteurs sont venus encore plus nombreux qu'en 2019 (+14 % et +8 %). Il en est de même pour le musée de l'Air et de l'Espace qui peut se prévaloir d'une augmentation spectaculaire du nombre de visites au mois de janvier (+28 %) et de février (+43 %) et d'une fréquentation proche de 80 % de celle de l'année précédente au cours des mois de juillet et août.

Le musée national de la Marine a quant à lui observé une baisse du nombre de ses visiteurs se situant dans la moyenne basse par rapport aux autres lieux culturels (-51 %). De même, le musée du Service de santé des Armées accuse une baisse de fréquentation moindre, comparé aux grands musées parisiens (-61 %). Les musées de l'armée de Terre peuvent se féliciter d'une bonne fréquentation au cours de l'été. Certains, comme celui de l'ALAT et de l'hélicoptère, ont même atteint une fréquentation proche de 70 % de celle de l'année précédente.

Une programmation événementielle et culturelle dynamique

Malgré la COVID-19, les musées du ministère des Armées ont su proposer à leur visiteurs une programmation événementielle et culturelle développée et dynamique. L'exposition « *Comme en 40* » du musée de l'Armée a attiré plus de 12 000 visiteurs en seulement 43 jours d'ouverture. La mise en place du spectacle *La Nuit aux Invalides* a également été plébiscitée en accueillant plus de 50 000 spectateurs. Le musée de l'Air et de l'Espace a aussi su innover en proposant des événements inédits comme ses deux projections *Ciné-tarmac*. Il a en outre participé pour la première fois à deux événements nationaux, la Fête de la science et les Journées nationales de l'architecture, comptabilisant alors près de 3 000 entrées. Enfin, les musées de l'armée de Terre ont su maintenir une dynamique de programmation culturelle en proposant plus de 18 événements au cours de l'année. Le musée mémorial des Parachutistes, tout comme ceux des Troupes de montagne de Grenoble, de l'Artillerie et du Génie ont notamment mis en place des expositions temporaires. Les musées de l'armée de Terre ont en outre prévu 55 projets d'ici 2025, préparant d'ores et déjà la période post-COVID-19. Enfin les Journées européennes du patrimoine ont été, comme chaque année, une grande réussite pour les musées du ministère des Armées. Le musée de l'Armée, ayant accueilli plus de 26 000 visiteurs, est devenu le site culturel parisien le plus visité. Le musée du Service de santé des Armées a également réalisé 33 % de ses entrées annuelles au cours de cet événement.

Le numérique au cœur des projets des musées du ministère des Armées

Pour pallier le manque d'interaction *in situ* avec leurs publics, les musées du ministère des Armées ont su développer une activité numérique dynamique. Les musées de l'Armée, national de la Marine, et de l'Air et de l'Espace ont su renouveler leur offre pédagogique en proposant de nombreuses activités pour le jeune public à réaliser à la maison. Le musée des Parachutistes, qui a inauguré l'exposition temporaire « *Figures de Paras* » au mois d'octobre 2020, l'a déclinée en ligne. Le musée de l'Armée a également misé sur le numérique afin de renforcer le lien avec son public grâce à la mise en place de « live » et à la création de vidéos, notamment celle réalisée avec le youtubeur Thibault Gagnage (*Histoire Appliquée*) pour la Nuit européenne des musées 100 % virtuelle, qui compte aujourd'hui plus de 95 000 vues.

Les musées du ministère des Armées ont enfin été très actifs sur leurs réseaux sociaux, valorisant leurs collections par des « posts » réguliers leur permettant de gagner de nombreux abonnés.

Des travaux de rénovation en cours

Certains musées font actuellement l'objet de travaux de rénovation et n'ont donc pas accueilli de public en 2020. Les musées des Écoles militaires de Bourges sont en plein réaménagement, avec la réouverture du musée du Train et des Équipes militaires le 26 mars 2021 et le musée du Matériel et de la Maintenance fermé plusieurs mois au cours de l'année 2020, réduisant de plus de 80 % sa fréquentation. De son côté, le musée national de la Marine à Paris prévoit une réouverture en 2022 comme le musée des Troupes de marine à Fréjus qui modernise ses espaces d'expositions temporaires et de réserves.

Hauts lieux de la mémoire nationale

Lieux emblématiques des conflits auxquels la France a pris part, ces lieux symbolisent la volonté de la nation de rendre hommage à ceux qui se sont battus pour elle. 258 000 visiteurs ont visité les Hauts lieux de mémoire en 2020, une fréquentation en baisse de -72% par rapport à 2019. Les scolaires ont représenté 5,2 % des visites. Afin de faciliter et amplifier la fréquentation de ces lieux par les enseignants et leurs élèves, ainsi que l'accès au large panel d'activités pédagogiques proposé par les équipes de l'Office national des Anciens combattants et Victimes de guerre (ONAC-VG), les activités pédagogiques à destination des scolaires dans les dix Hauts lieux de la mémoire nationale sont désormais gratuites.

Un nouveau musée du ministère des Armées à Bourges

Un parcours permanent de visite dédié aux trains et à la vie des soldats présente la collection patrimoniale du Train et des équipes militaires. Elle prend place au sein de l'emprise des Écoles militaires de Bourges (EMB) dans un bâtiment de près de 500 m² entièrement rénové, ouvert vers la ville et accessible à tous les publics dès que les directives gouvernementales le permettront. Il s'agit d'un nouvel outil culturel et pédagogique moderne qui, au-delà de la seule formation des jeunes militaires, devrait encore fortifier le lien entre les citoyens français et leur armée de Terre, dans un territoire berruyer où le ministère des Armées compte par l'importance de ses entités et de la base industrielle et technique de défense.

<https://www.berryprovince.com/patrimoine-culturel/musee-du-train-et-des-equipes-militaires-pole-museal-de-bourges-bourges/>

DISPOSITIFS D'AIDES AU SECTEUR DU TOURISME

Face à la crise du coronavirus, le gouvernement et les collectivités territoriales ont mis en place plusieurs dispositifs destinés à soutenir les entreprises du secteur du tourisme notamment :

● **Prise en charge du chômage partiel**

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État a pris en charge une partie voire la totalité du chômage partiel des entreprises. Pour celles appartenant aux secteurs S1 et S1 bis (dont l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, les arts du spectacle vivant, les activités de soutien au spectacle vivant, la gestion des musées, les guides conférenciers, la gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires, etc.), le salarié bénéficie d'une indemnité de 84 % de son salaire net (et de 100 % au niveau du SMIC), le reste à charge est nul pour l'employeur.

● **Prêt garanti par l'État**

Le Prêt garanti par l'État (PGE) est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2021 (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association, fondation, etc.). Son montant peut atteindre jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires 2019 ou deux années de masse salariale pour les jeunes entreprises (créées après le 1er janvier 2019) ou les entreprises innovantes. Aucun remboursement n'est exigé la 1ère année. Ensuite, le chef d'entreprise a le choix pour le remboursement : soit rembourser immédiatement son prêt, soit l'amortir sur un à cinq ans supplémentaires, soit mixer les deux.

● **Fonds de solidarité**

Le fonds de solidarité a été mis en place par l'État et les régions « pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques du COVID-19 », indique le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

● **Délais de paiement d'échéances sociales ou fiscales**

Une aide au paiement des cotisations et contributions sociales a également été mise en place pour les entreprises de moins de 250 salariés des secteurs S1 et S1 bis.

● **Aide à l'embauche des jeunes**

L'État a également mis en place la prise en charge des coûts fixes des entreprises avec une indemnisation de 90 % des charges fixes non couvertes par des recettes pour les entreprises de moins de 50 salariés et de 70 % pour les entreprises de plus de 50 salariés. Cela concerne les entreprises des secteurs S1, S1 bis dont le CA mensuel est supérieur à 1 million d'euros par mois mais aussi les salles de sport indoor, les thermes, les parcs zoologiques et parcs à thème, les commerces de galeries commerçantes fermées ou de stations de montagne, hôtels, cafés, restaurants de montagne et les discothèques (pour ce dernier secteur, sans condition de chiffre d'affaires).

● **Aide à l'embauche des personnes handicapées**

Dans le cadre du plan de relance, l'État propose depuis septembre dernier une prime de 4 000 euros aux entreprises embauchant en CDI ou CDD de plus de trois mois une personne handicapée.

● **Remise d'impôts directs**

En cas de difficultés à payer ses impôts, un entrepreneur peut solliciter un plan de règlement pour étaler ou reporter le paiement de la dette fiscale. La procédure se fait auprès d'un comptable public. Mais « si ces difficultés ne peuvent pas être résorbées par un tel plan, vous pouvez solliciter, dans les situations les plus difficiles, une remise des impôts directs (impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale, par exemple) », indique le ministère. La TVA n'en fait pas partie.

● **Prise en charge des coûts fixes des entreprises**

L'État a également mis en place la prise en charge des coûts fixes des entreprises avec une indemnisation de 90 % des charges fixes non couvertes par des recettes pour les entreprises de moins de 50 salariés et de 70 % pour les entreprises de plus de 50 salariés. Cela concerne les entreprises des secteurs S1, S1 bis dont le CA mensuel est supérieur à 1 million d'euros par mois mais aussi les salles de sport indoor, les thermes, les parcs zoologiques et parcs à thème, les commerces de galeries commerçantes fermées ou de stations de montagne, hôtels, cafés, restaurants de montagne et les discothèques (pour ce dernier secteur, sans condition de chiffre d'affaires).

● **Médiation**

Des médiateurs du crédit sont présents sur tout le territoire afin de rétablir le dialogue entre l'entreprise qui rencontre des difficultés et ses partenaires financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit, etc.) pour trouver des solutions. La saisine se fait sur le site Internet de la médiation.

Une médiation est également possible en cas de conflit dans l'exécution d'un contrat privé ou d'une commande publique (ex : retard de paiement, services ou marchandises non conformes...).

● **Le Prêt Rebond pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire**

Bpifrance et les Régions, avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont mis en place le Prêt Rebond pour aider les entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liées notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19.

● **Fonds Résistance**

La Région Grand Est, les Conseils Départementaux, les EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Ce dispositif existe aussi en région Bretagne (Fonds COVID Résistance), PACA, etc.

MÉTHODOLOGIE

La présente étude prend en compte les seuls sites mémoriels répertoriés comme pouvant s'appuyer sur un système de comptage de leur fréquentation. Nombre de lieux de mémoire ne comptabilisent pas leur fréquentation par leur nature ou par choix. La campagne 2021 s'est déroulée entre la mi-mars et fin mai 2021, 379 lieux de mémoire ont été interrogés par la voie d'un questionnaire en ligne et d'une relance téléphonique. Leur temps moyen de réponse est de 21 minutes. Le contexte particulier de la crise sanitaire a perturbé le processus de collecte au point que le taux de réponse s'élève à 60,4 %. La non-réponse a été redressée, notamment à l'aide des informations actualisées remontées notamment des de comités régionaux du tourisme.

LIEUX DE MÉMOIRE DES CONFLITS CONTEMPORAINS

Par convention, les conflits contemporains débutent avec la Guerre de 1870 à la suite de laquelle les belligérants ont pris en compte la nécessité de prendre soin des tombes des soldats se trouvant sur leur territoire. La période historique des conflits concernés couvre la guerre franco-prussienne de 1870-1871, les deux guerres mondiales, les guerres de décolonisation, d'Indochine et d'Afrique du Nord et les opérations extérieures depuis 1963. Les lieux de mémoire de ces conflits peuvent être des musées, des mémoriaux, des centres d'interprétation, des champs de bataille, des nécropoles, des carrés militaires, des monuments aux morts ou d'autres ouvrages mémoriels.

A PARAÎTRE

Les départs en retraite des militaires en 2020 – EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga